

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du jeudi 05 mars 2026

| | |
|--|---|
| Date de la convocation 25/02/2026 Date d'affichage 25/02/2026 Membres : En Exercice : 14 Présents : 12 Votants : 11 | <i>cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS ,</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIé, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Excusé(e)s : Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL Secrétaire de séance : Jean-Claude FROMENT |
|--|---|

Objet: Délibération sur le compte unique financier - LOTISSEMENT LE BARANQUET 2025 - DE_20260305_005

5Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

| | Dépenses Fonctionnement | Recettes Fonctionnement | Dépenses Investissement | Recettes Investissement | Total Dépenses | Total Recettes |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------|----------------|
| Résultats reportés | 0,00 | 0,09 | 0,00 | 0,84 | 0,00 | 0,84 |
| Opérations exercice | 121 707,62 | 121 707,86 | 121 708,00 | 121 707,62 | 243 415,62 | 243 415,48 |
| Total | 121 707,62 | 121 707,86 | 121 708,00 | 121 708,46 | 243 415,62 | 243 416,32 |
| Résultat de clôture | | 0,33 | | 0,46 | | 0,79 |
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total cumulé | 0,00 | 0,33 | 0,00 | 0,46 | 0,00 | 0,79 |
| Résultat définitif | | 0,33 | | | | |

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de réception de l'AR: 10/03/2026

Monsieur Sébastien Cayssials Maire e retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Madame CAMBOULAS Marie Laure vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture

le 09/03/2026

et publication ou notification

le 09/03/2026

Roussennac, le 06/03/2026

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de Séance
Jean-Claude FROMENT



Le Président
Marie-Laure CAMBOULAS



Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

012-211202064-DE_20260305_005-DE

A G E D I